

Intervention parlementaire. Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention: 136-2016

Type d'intervention: Motion

Motion ayant valeur de directive: ☐

N° d'affaire: 2016.RRGR.631

Déposée le: 08.06.2016

Motion de groupe: Non

Motion de commission: Non

Déposée par: Riem (Iffwil, PBD) (porte-parole)
Kummer (Burgdorf, UDC)
Aeschlimann (Burgdorf, PEV)
Trüssel (Trimstein, pvl)
Frutiger (Oberhofen, PBD)

Cosignataires: 0

Urgence demandée: Non

Urgence accordée:

N° d'ACE: 1160/2016 du 26 octobre 2016

Direction: Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification: –

Proposition du Conseil-exécutif: **Adoption sous forme de postulat**

Bâtiments de l'administration cantonale dans la région de Berne

Le Conseil-exécutif est chargé

1. d'illustrer au Grand Conseil comment regrouper progressivement le parc immobilier utilisé par l'administration cantonale dans la région de Berne en un centre administratif ;
2. de dresser, à l'intention du Grand Conseil, la liste des immeubles adaptés à cette fin, y compris les biens fonciers détenus par le canton ;
3. d'indiquer les bâtiments administratifs pouvant être vendus dans l'éventualité de la construction d'un nouveau centre administratif.

Développement :

L'administration cantonale présente dans la région de Berne est éparpillée sur un grand nombre de sites. Leur regroupement serait bénéfique en termes d'efficience, de coût, de vision



d'ensemble et de convivialité pour les administrés. Le développement du parc immobilier accuse toujours un temps de retard.

La motion Leuenberger chargeait le Conseil-exécutif de veiller à ce que l'administration cantonale prenne ses quartiers ailleurs que dans les belles bâtisses de la vieille ville de Berne.

Il manque une vision d'ensemble du parc immobilier de l'administration cantonale, qui se caractérise en partie par son ancienneté et son état de vétusté souvent avancée, en contradiction avec ce que les prescriptions en matière de construction exigent d'autres propriétaires fonciers. Sans compter que le canton est locataire d'un nombre incalculable d'immeubles.

Les bâtiments de l'administration cantonale ont un grand besoin d'être rénovés avec, pour corollaire, des coûts considérables et des coûts de cycle de vie en partie élevés. Souvent, seuls sont réalisés les travaux les plus urgents.

L'administration fédérale, la Poste, Swisscom et les CFF sont autant de grandes entités et entreprises à avoir quitté depuis longtemps leurs immeubles les plus usés par le temps au centre-ville pour s'installer dans des bâtiments administratifs d'une efficacité remarquable situés à des emplacements appropriés. Le canton a lui-même déjà fait de bonnes expériences avec le centre administratif de Berthoud.

Réponse du Conseil-exécutif

Le Conseil-exécutif partage l'avis des auteurs de la motion qui aspirent à une concentration des locaux administratifs. Depuis des années, il poursuit l'objectif, lorsque cela est possible, de regrouper l'administration. Ainsi, l'Office des immeubles et des constructions (OIC) examine à chaque fois, en cas de besoin en locaux supplémentaires, le regroupement d'unités réparties aujourd'hui sur différents sites et s'efforce de trouver autant que possible des solutions en dehors du centre-ville. Le Conseil-exécutif propose donc d'adopter la présente motion sous forme de postulat et d'examiner les possibilités de continuer à centraliser l'administration. Lors de cet examen, il faudra également prendre en compte les travaux en lien avec la réforme des Directions.

Enfin, le Conseil-exécutif signale que la concentration des sites telle que souhaitée dans la motion nécessitera d'abord des investissements considérables et que les frais de transformation ne doivent pas être sous-estimés. Les fonds nécessaires ne sont pour l'heure ni inscrits au plan intégré mission-financement, ni au plan général d'investissement et sont en concurrence avec de nombreux autres projets d'investissement qui devraient être bien plus utiles au canton et à ses citoyens et citoyennes qu'un bâtiment administratif centralisé.

1. Comme exposé précédemment, le Conseil-exécutif est prêt à adopter la motion sous forme de postulat et à charger l'Office des immeubles et des constructions d'examiner la question. Il conviendra d'analyser si un centre administratif est judicieux pour le canton de Berne et dans quel cadre. Il faudra tenir compte d'autres facteurs en rapport comme la réforme des Directions, l'implantation imposée par la destination d'unités administratives en contact étroit avec le public ainsi que la voie de service et les déplacements du personnel.

2. Sur le marché libre, il y a toujours des possibilités d'acquérir des immeubles adaptés pour un centre administratif cantonal. En l'absence de projet concret et des demandes de crédit, il est toutefois impossible d'être plus précis. Définir prématurément les zones pressenties serait donner un mauvais signal sur le marché et affaiblirait la position du canton de Berne dans les négociations. Quant aux immeubles qui appartiennent au canton, il n'y en a plus tellement qui entreraient en ligne de compte pour un tel projet. Actuellement, cela serait toutefois possible dans le pôle de développement économique (PDE) Wankdorf, dans le PDE Ostermundigen et à l'ouest de Berne.
3. Comme cela a déjà été mentionné, l'OIC, qui est l'office compétent en la matière, sera chargé par le Conseil-exécutif d'examiner les options de regroupement et de décentralisation. Il s'agira d'examiner précisément pour quels offices un déplacement se révèle effectivement judicieux. L'utilisation ultérieure ou le désinvestissement des objets qui seront libérés devront également être pris en considération.

Destinataire

- Grand Conseil